

Soirées de parents 2026-2027

Nous vous remercions d'ores et déjà de prendre bonne note des informations concernant les soirées de parents 2026-2027 :

Classes	Date et heure de la séance	Lieu de rendez-vous
1P - 2P	<i>Selon les indications données par les maîtres de classe, entre septembre et fin octobre 2026.</i>	Salle de classe de votre enfant
3P - 4P		
5P - 6P		
7P	7P/BU1, 7P/BU2, 7P/BU3 : Mardi 25 août 2026 à 19h00	Collège de la Burtignière Salle de réunion BU010 Ch. de Tolochenaz 9 1110 Morges
	7P/BU4, 7P/BU5 et 7P/BU6 : Jeudi 27 août 2026 à 19h00	
8P	Mardi 1er septembre 2026 à 19h00	Bâtiment « Cube » - Beausobre Avenue de Vertou 2 1110 Morges

Nous vous rappelons que ces soirées, organisées à votre intention, ont pour but de vous transmettre toutes les informations utiles concernant cette nouvelle année scolaire, de vous présenter les objectifs que votre enfant devra atteindre ainsi que le fonctionnement du collège qu'il fréquente.

Conformément à la législation en vigueur et dans l'intérêt de vos enfants, nous vous remercions de bien vouloir respecter l'article n°128 de la LEO, alinéa 3, concernant les devoirs des parents en lien avec les soirées de parents (= *séances d'information collective*).

Art. 128 Devoirs des parents

¹ Les parents favorisent le développement physique, intellectuel et moral de leur enfant. Ils le soutiennent dans sa formation.

² Dans le respect de leurs rôles respectifs, les parents et les enseignants coopèrent à l'éducation et à l'instruction de l'enfant.

³ Les parents respectent l'institution scolaire et ses représentants ; ils assistent aux séances d'information collective.

⁴ En dehors du temps scolaire, l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. Ils assument notamment la responsabilité de ses déplacements entre le domicile et l'école et durant la pause de midi, à moins que cette tâche n'ait été confiée à une autre personne ou à une organisation.

